

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-SUR-THOUET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. RENAULT Jean Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 août 2021

Présents : 13

Votants : 13

➤ **LOTISSEMENT LE LAVOIR : VENTE DE LA PARCELLES N°13**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27/11/2006, 05/07/2010, 15/05/2015 et 03/11/2021 concernant le prix des parcelles du lotissement le Lavoir.

Vu la demande de Monsieur AMARNI Redouane du 15 juillet 2021 concernant l'acquisition de la parcelle n°13 du lotissement le Lavoir,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres votants :

- Autorise la vente de la parcelle n°13 du lotissement la Lavoir de 654 m² au prix de 6 540 € TTC (10 € TTC le m²) à Monsieur AMARNI Redouane
- L'acte de vente de la parcelle sera établi par Maître GUILBOT-BARBELLION, Office Notarial de Secondigny (79)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Parents d'Élèves, Anciens Élèves et Anciens Parents d'Élèves de l'Ecole Publique d'Azay-Sur-Thouet pour l'année 2021 pour 40 bouteilles de jus de pommes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants, accorde une subvention exceptionnelle de 80 Euros à l'Amicale des Parents d'Élèves, Anciens Élèves et Anciens Parents d'Élèves de l'Ecole Publique d'Azay-Sur-Thouet au titre de l'année 2021.

➤ **TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : ENTREPRISE RETENUE**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie prévus en 2021 :

- Route du Pâtis
- Route de la Combe à la Baillagerie

Trois entreprises ont été consultées et une offre a été déposée.

Suite à l'analyse de l'offre par la commission 6 septembre 2021 concernant les travaux de voirie 2021, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS Centre Ouest à Airvault (79) pour un montant de 52 760,50 € HT.

Après discussion, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants

- Décide de retenir l'entreprise COLAS Centre Ouest à Airvault (79) pour un montant de 52 760,50 € HT pour les travaux de voirie 2021.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY GATINE :**

▪ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la mise à disposition suivante :

- des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville d'AZAY-SUR-THOUET, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Il s'agit de Madame ELSSASS Evelyne, Adjoint technique, à raison de 4,62 heures hebdomadaires pour des missions à la cantine municipale.

Des conventions seront passées entre les collectivités concernées pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte le renouvellement de la mise à disposition suivante : des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville d'AZAY-SUR-THOUE, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Il s'agit de Madame ELSSASS Evelyne, Adjoint technique, à raison de 4,62 heures hebdomadaires pour des missions à la cantine municipale.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer les conventions s'y rapportant.

■ REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage (fonds de soutien au développement des activités périscolaires) en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la compétence scolaire de la commune d'AZAY-SUR-THOUE, dépend de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Il est proposé au conseil municipal de reverser le fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Le solde s'élève à 2 683,33 Euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- Le reversement du solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la communauté de communes Parthenay-Gâtine (2 683,33 Euros).
- Le Maire ou ses adjoints, sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

➤ CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG79

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et\ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

➤ **SYNDICAT MIXTE A LA CARTE HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE : RAPPORT D'ACTIVITES 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2020 du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine (SMC), transmis par mail à tous les élus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2020 du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine (SMC).

➤ **DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°17**

- RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 05/07/2021 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LA VERDOISIÈRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05/07/2021 concernant la mise en place d'une convention de mise à disposition d'une partie d'une voie communale au lieudit la Verdoisière. Cette délibération étant constitutive d'une décision créatrice de droit pour l'administré, il est nécessaire de la retirer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants

- Décide de retirer la délibération du 05/07/2021 concernant la mise en place d'une convention de mise à disposition d'une partie d'une voie communale au lieudit la Verdoisière
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N°17 AU LIEUDIT LA VERDOISIÈRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Voie Communale n°17 dite de la Verdoisière dessert uniquement la maison située parcelle A1457 et propose de déclasser une portion de la voie communale.

La portion en cause est aujourd'hui sans utilité particulière pour la commune et aucune circulation ne s'y fait plus. Dès lors, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement pour son intégration dans le domaine privé communal.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le déclassement de cette portion de voirie n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation publique, par conséquent il peut être envisagé sans enquête publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la portion de voie communale et d'en prononcer le déclassement pour permettre son intégration dans le domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Décide constater la désaffectation d'une portion de la voie communale n°17 au lieudit la Verdoisière ;
- Prononce le déclassement d'une partie de la voie communale n°17 pour permettre son intégration dans le domaine communal ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **DIVERS**

○ *Devis travaux Le Pâtis et La Sicaudière*

Monsieur le Maire explique les travaux à effectuer sur différents sites de la commune :

- Le Pâtis : démolition d'une tête de rocher au brise roche
 - SARL JASMIN : 420 € HT
 - COLAS : 1 480 € HT

Le devis de la SARL JASMIN est retenu

- La Sicaudière : refaire un aqueduc au niveau de la voie communale
 - SARL GIROUIN MIGEON : 1659,50 € HT
 - SARL ATPB Gatinaise : 1781,00 € HT

Le devis de la SARL GIROUIN MIGEON est retenu (Mme VIGNAULT Laure s'abstient)

○ ***Chemin de randonnée l'Etablerie-la Mothe : géomètre***

Monsieur le Maire explique que le géomètre est venu en février 2021 pour borner le chemin, cependant avec la haie qui était très large et le blé était fait dans le champ, seulement deux bornes ont été mises à chaque bout.

Après commencement des travaux, il s'avère que la route est cintrée vers l'intérieure et après vérification, il y a bien 3 mètres de large à chaque bout mais seulement 1,40 mètres au milieu.

Il faut donc ajouter 1 mètre au milieu afin de pouvoir faire l'entretien du chemin.

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire qui est d'accord et le géomètre qui repassera gracieusement borner (seulement les frais de numérotation seront facturés).

○ ***Ancienne sonorisation***

Monsieur le Maire explique que l'ancienne sonorisation avait été achetée en 2010 pour 3 402,69 € TTC (enceinte, socle amplificateur, caisson marque BOSE, table mixage, câbles, système double récepteur/émetteurs). Il demande au Conseil son avis sur ce qu'on peut en faire (vente, location, ...) dès lors que sa valeur actuelle est de 300-400 €.

L'ensemble des élus propose de la mettre en location, une délibération sera prise à la prochaine réunion, location aux associations (dans la salle et hors de la salle), location aux particuliers, à quel prix, caution, ...

○ ***Tribune terrain de football***

La tribune du terrain de football a été nettoyée en juillet et il a été découvert qu'elle était détruite par les termites. Il est nécessaire de refaire le plancher et les contre-marches (partie basse 800mm, 2^{ème} partie 850 mm et en haut 500 mm par 2,30 m de long). En attendant, il faut fermer la tribune au public (rubalise + affiches).

Deux devis ont été demandés :

- ST MENUISERIE Aménagement : fourniture de bois d'ossature 45x200mm et 45x240mm en longueur 13ml et contreplaqué Hydro 18mm coupé 10,2mlx0,37m et 6,15mlx0,37m

Tout serait déjà coupé aux dimensions, il n'y aurait plus qu'à poser

Devis : 1823,00 € HT

- DISPANO : fourniture bois d'ossature 45x220 mm et contreplaqué 18mm en plaque de 310x1530 mm

Devis : 1433,34 € HT auquel il faut ajouter la découpe par une entreprise et qu'il n'y a pas de 45x240mm en bois d'ossature (donc plus de découpe)

Après discussion, il est décidé d'accepter le devis de ST MENUISERIE Aménagement, les travaux seront effectués par les employés et Monsieur le Maire.

Demander s'il y a un contrôle comme pour les installations sportives.

○ ***Maison de l'Emploi : Parcours Emploi Compétences***

Madame VIGNAULT Laure présente d'abord les différentes missions de la Maison de l'Emploi (Mission locale, Garantie jeunes, IN SYSTEM et l'accompagnement des Entreprises)

Parcours Emploi Compétences :

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par la maison de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les parcours emploi compétences sont des contrats de droit privé, leur durée minimale est de 6 mois et renouvelable dans une limite de 24 mois cumulée.

Les employeurs peuvent bénéficier d'une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État d'un montant de 80 % maximum pour 30 h/semaine.

Il pourrait être intéressant pour la collectivité d'avoir du renfort en espaces verts (notamment de mars à octobre).

La collectivité peut choisir le secteur géographique dans lequel les candidats peuvent être recrutés et proposer un stage de 15 jours avant le contrat.

L'assemblée est plutôt d'accord, voir les candidats proposer par la Maison de l'Emploi.

○ ***Repas des + 65 ans le 20/11/2021 : devis animation***

Monsieur le Maire expose le devis de Monsieur Patrick BOUVIER pour l'animation du repas des personnes de + de 65 ans le 20/11/2021, 450 € pour une prestation d'environ 1h30. Le Conseil accepte le devis.

Monsieur le Maire ajoute que le Pass Sanitaire sera obligatoire lors de ce repas (cette information sera mise dans le courrier d'invitation)

Préparation du menu au Barcelos : vendredi 24/09/2021 soir

○ **Commissions communales et CCPG :**

- **Bulletin Municipal :** réunion le 27/09/2021 à 20h30 à la mairie
- **Voirie :** réunion le 22/09/2021 à 20h00 à la mairie pour les illuminations de Noël
- **Jeunesse :** rencontre au campus de Ménigoute le 15/09/2021
- **Comité de suivi du relais enfance :** invitation au prochain comité de suivi du Relais Enfance, prévu le jeudi 9 septembre prochain à 20h15 à la salle polyvalente de Pompaire.
- **PETR du Pays de gâtine :** les invitations ont été transmises par mail aux élus avec les liens d'inscriptions

○ **Terrains Brilloux le long RD 949 Bis**

Monsieur BRILLOUX Jean-Michel prend sa retraite en 2022 et propose de vendre à la commune une bande de terrain pour faire un chemin piéton du calvaire à la route de Chalenton.

L'ensemble des terrains représente environ 2600 m². Monsieur BRILLOUX propose de le vendre 1€/m². Une décision sera prise à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

○ **Défense incendie :**

Pour la Courtière, il est maintenant possible de mettre une borne, le devis sera présenté à la prochaine réunion de Conseil.

Travaux restants : L'Etablerie, la Burgaudière, la Millanchère, Misotou et la Combe

○ **PASS Commerces**

Monsieur FEVRE, le boulanger et Monsieur FIEVE député du Nord Deux-Sèvres sont venus présenter leur projet de PASS Commerces.

L'objectif est d'inciter les gens à consommer local pour maintenir les métiers de bouches ruraux.

Les communes devraient abonder à un fond et des chèques seraient distribués aux habitants qui devraient les dépenser dans les commerces locaux (exemple au Tallud, des chèques de 10 € ont été distribués aux personnes âgées à dépenser dans les commerces locaux).

Les Deux-Sèvres serait un département test pour ce projet. Notre commune pourrait participer à une petite échelle, soit maximum 1€/habitant.

Les élus proposent d'attendre et voir ce qui se passe autour.

Les élus font part de leur surprise par rapport à la fermeture de la boulangerie l'après-midi.

○ **Réunion Publique Eglise le mardi 14/09/2021**

Le Pass Sanitaire sera demandé à l'entrée (contrôle par Mme INGUENEAU et M. JASMIN)

○ **Invitation CAUE le 18/09/2021**

○ **Octobre rose : participation de la commune à l'opération**

Diverses décorations avec des palettes et des rubans seront installées sur la commune

○ **Commission infrastructures CCPG**

Mme ROUVREAU Christelle informe l'assemblée que des conseillers numériques ont été recrutés à la communauté de communes, ils pourront aider les administrés dans leurs démarches.

De plus, la communauté souhaite savoir s'il y a des besoins en aide numérique pour les associations communales et la commune.

○ **Prochaines réunions de Conseil Municipal les : 04/10, 08/11 et 06/12**